



Conseil communal
Ville de Pully

PROCES - VERBAL 7/2019

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019 A 18H00
GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1. Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire	6
2.2. Préavis 16-2019 Budget de l'année 2020	6
2.3. Préavis 17-2019 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2019 à 2023	12
2.4. Propositions individuelles	12

2.5. Divers	13
2.5.1. Panneaux photovoltaïques – modification rétribution Olivier Burnet	13
2.5.2. Rapport sous-commission Cofin sur la DJAS Isabelle Krenger	14
2.5.3. Association de Pully-Nord – fête de Noël Lena Lio	14
2.5.4. Plan lumière Simone Collet	15
2.5.5. Séances du Conseil – carafes d'eau Francine Medana	16
2.5.6. Abribus aux Trois-Chasseurs Patrick Eperon	16
2.5.7. Citybikes Simone Collet	16

Le Président :

Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire, Monsieur Montavon, de procéder à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Anita Bonjour, Valérie Bory Beaud, Odile Cuénoud Gonzalez, Nicole Panizzon, Muriel Thalmann, MM. Johann Candaux, Léopold Cordey, Philippe Diesbach, Philippe Haldy, David Häusermann, Sebastian Katz, Martial Ostertag, Serge Rinsoz, Jean-Marc Sottas.

Absents

La conseillère et le conseiller suivants sont absents : Mme Susanne Berger, M. Marc Ehrlich, M. Cédric Milliquet.

Arrivées tardives : MM. Frédéric Anken, Frédéric Bongard.

Invités

M. Guy-Philippe Bolay, Député, est excusé.

Nous sommes 80 présents ; le quorum est atteint. Merci, Monsieur Montavon.

Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 11 novembre, soit selon le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

Je salue la présence du représentant de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats : M. Crépon, pour le Régional, en le remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre Ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et les remercie de l'intérêt qu'ils témoignent aux discussions et aux délibérations de notre Conseil. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre conseil.

Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019

Le Président :

Nos séances se suivent à un rythme soutenu en cette fin d'année et je remercie notre secrétaire, M. Montavon, d'avoir établi rapidement le procès-verbal de la séance du 20 novembre afin que nous puissions l'adopter ce soir. Celui-ci vous a été adressé par e-mail le 27 novembre dernier. J'espère que sa lecture vous a donné satisfaction. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques ou des compléments à propos de ce procès-verbal ?

Tel n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président :

Depuis notre dernière séance, j'ai eu le plaisir de représenter notre conseil communal lors des occasions suivantes :

- Le 23 novembre à la soirée organisée par la FSG Pully et l'Ondine à l'Arnold Reymond. Plus de 200 gymnastes ont pu faire leur cinéma, thème de cette dernière édition. Ces gymnastes ont réalisé une fantastique démonstration de leur savoir-faire et fêter avec un beau succès les 120 ans d'existence du plus ancien club sportif de Pully.
- Le 27 novembre, la station d'épuration de Pully ouvrait ses portes pour fêter son demi-siècle de bons et loyaux services. A cette occasion, les habitants ainsi que les conseillers communaux de Pully, Belmont et Paudex ont pu visiter les installations de traitement des eaux. Merci aux collaborateurs de la STEP pour les présentations de leurs activités et pour l'invitation à la soirée qui a marqué ce jubilé.
- Madame Madeleine Baumann, seconde Vice-présidente, a représenté notre conseil le 17 novembre lors de l'assemblée de la paroisse de Pully-Paudex. Je l'en remercie.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

Démissions

J'ai reçu une démission de notre conseil communal, celle de M. Stéphane Luginbühl, dont je vous donne lecture :

« Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente, avec regrets, que je suis contraint de démissionner du Conseil communal avec effet à ce jour. La raison tient au fait que je déménage avec ma famille pour la commune de Bussigny. J'ai eu énormément de plaisir à participer à la vie politique de notre commune pendant ces quatre dernières années. Je tiens, par conséquent, à remercier vivement tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et de mon parti pour leur engagement et pour leur accueil.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs ».

Pour l'heure, je remercie vivement en notre nom à tous M. Stéphane Luginbühl pour son engagement au service de la collectivité et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière politique dans une autre commune. Nous procéderons à l'assermentation de son successeur lors d'un prochain conseil.

Motions, postulats, interpellations

Aucune proposition individuelle (motion, postulat ou interpellation) n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos pupitres les communications N° 15-2019 et 16-2019.

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou en a-t-elle d'autres ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, vous avez reçu cet après-midi le communiqué de presse qui vous présente « Pully à la loupe » par courriel. Alors, de quoi s'agit-il ? Ce projet a été initié par l'Union internationale des télécommunications et 15 agences des Nations Unies. Il s'inscrit dans la démarche des objectifs de développement durable des Nations Unies. A ce jour, plus d'une centaine de villes dans le monde ont recensé ces informations. Les eaux potables et les eaux usées sont-elles traitées convenablement ? Comment les citoyens se déplacent-ils ? Le niveau de développement des services en ligne proposés par l'administration communale est-il suffisant ? Afin de répondre à ces interrogations et à bien d'autres, la ville de Pully publie pour la première fois une vue d'ensemble d'indicateurs chiffrés dans le domaine du développement durable et de la numérisation.

Les résultats soulignent les points forts de Pully mais également les domaines pour lesquels un potentiel d'amélioration existe. Menée en partenariat avec Swisscom, cette photographie de notre ville est le résultat d'un travail collectif et transversal qui a impliqué l'ensemble de notre administration communale. Vous le verrez si vous consultez ce rapport, un effort particulier a été entrepris sur la mise en forme afin de le rendre le plus accessible possible pour un large public. Alors, si vous voulez porter un regard, peut-être neuf, sur Pully, n'hésitez pas à cliquer sur smart.pully.ch/pullyala loupe ou à accéder au site via le QR code qui figure sur le communiqué de presse ou encore, si vous désirez obtenir un exemplaire papier de ce rapport, en vous adressant à notre service de la communication. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Zolliker.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour le 11 novembre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Il comprenait tous les documents en support du point consacré au budget 2020 qui vous est ainsi parvenu avant le délai réglementaire du 15 novembre.

Je n'ai pas de modification à vous proposer. Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou a-t-il une remarque à formuler ? Ce n'est pas le cas et je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1. Election d'un membre suppléant à la Commission des pétitions en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire

Le Président :

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, le groupe PLR vous présente la candidature de Mme Liliane Masson pour le poste de suppléante à la Commission des pétitions et vous la recommande vivement à vos suffrages.

Le Président :

Je remercie M. Fague pour la présentation de Mme Liliane Masson. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Liliane Masson est élue tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

2.2. Préavis 16-2019 Budget de l'année 2020

Le Président :

En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce conseil, soit avant le 15 novembre 2019. Tous les membres de ce conseil ont été conviés à une séance d'information qui s'est déroulée à la Maison Pulliérane en date du 19 novembre. Cette séance d'information a été l'occasion de présenter aux conseillères et conseillers communaux les réflexions et les principes qui ont guidé l'élaboration du budget 2020. Je remercie M. le Syndic, Gil Reichen, ainsi que M. le Chef de service, Claude-Alain Chuard, pour toutes les explications détaillées qui nous ont été fournies.

Je souhaite maintenant la bienvenue sur cette estrade à M. Pfister, président de la Commission des finances, qui va rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission en relation avec le budget 2020 de notre commune.

M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :

Merci, M. le Président. En traitant de l'Arrêté sur le taux d'imposition communal pour 2020, nous avons déjà eu l'occasion, bien sûr, d'avoir un tableau brossé de ce qui nous attendait au point de vue budget pour l'année prochaine, à savoir un gros déficit, comme pour 2019, d'ailleurs, malgré la hausse d'impôts incluse de 2 points.

Je ne vais pas revenir sur tous les chiffres qui vous sont connus puisque vous avez vu le préavis et la présentation qui a été faite le 12 novembre. Je remercie au passage M. le Syndic, M. Chuard, comme l'a fait notre président, pour les informations constantes qu'il fournit à notre commission. J'aimerais aussi ici remercier les membres de cette commission pour leur fort investissement dans l'examen de ce budget au sein,

comme nous l'avons fait maintenant depuis deux ans, de sous-commissions, une pour chaque dicastère.

Le budget présenté est donc déficitaire d'environ CHF 9,5 mio. On pourrait dire : « mais qu'est-ce que c'est que cette gestion ? ». Eh bien, on le répète, la gestion des finances communales est on ne peut plus professionnelle, serrée, il n'y a rien qu'à voir l'évolution des dépenses maîtrisables pour s'en rendre compte. Un effort a été fait pour réduire ces dépenses au niveau approximatif de 2018, pour certains postes, même en-dessous. Ce qui ne va pas, c'est les dépenses non maîtrisables. Ce qui ne va surtout pas, c'est la part que Pully doit prendre dans le financement de la facture sociale qui échappe totalement à notre contrôle puisque ce sont des tâches cantonales qui sont financées par elle. Mais par la loi, les communes sont imposées à raison de 50 % du financement, ce qui creuse justement un trou de CHF 9 mio dans notre budget car, si l'on prend, par exemple, les charges purement communales, qui atteignent environ CHF 76 mio, les impôts communaux encaissés par notre commune sont d'environ CHF 98 mio.

Donc, on voit bien que normalement il devrait y avoir CHF 12 mio de bon sur la base de ces chiffres communaux. Eh bien, non. Tout est renversé, encore une fois, par des éléments extérieurs. Si l'on prend les 63 points d'impôts prévus, seuls 16 points sont à disposition pour couvrir les charges communales. Les autres quarante-sept disparaissent dans les charges cantonales ou dans des charges de péréquation intercommunale qu'il est bien clair que nous n'allons pas contester bien que cela devient vraiment extrême pour les communes à forte capacité financière qu'on veut absolument forcer à augmenter leur taux d'imposition et ceci bien au-delà des 2 points qui sont inclus dans le budget de cette année.

On pourrait dire : « mais, au lieu d'augmenter les impôts, on pourrait recourir à l'endettement ! ». La dette actuellement, c'est extrêmement bon marché, comme vous le savez, mais, dans le compte d'exploitation, les investissements sont en général financés par la dette et doivent être utilisés sur un certain nombre d'années, bien sûr. Ils ne pèsent dans le compte d'exploitation que pour environ CHF 6 mio : CHF 1 mio de charges d'intérêts et CHF 5 mio de charges d'amortissement. CHF 6 mio ! On n'arrive même pas aux deux tiers des déficits que la Municipalité a dû nous présenter.

Donc, il est clair que nous pourrions être tentés de recourir à l'emprunt. Nous pouvons le faire pendant deux – trois exercices, peut-être, avant d'arriver à des niveaux d'endettement qui ne soient plus responsables. Actuellement, disons que la situation nous laisse encore une bonne marge puisque le plafond que nous avons adopté pour la législature est de CHF 180 mio et que si l'on applique les règles qui sont proposées par le Canton, le Services des communes, notamment, on pourrait même imaginer monter jusqu'à CHF 230 mio avant d'être considérés comme malsains. Mais, ne soyons pas tentés par cette arme facile puisque toute dette doit être remboursée et que plus on creuse le trou de la dette, plus l'effort d'assainissement des finances et du compte d'exploitation, notamment, devra être violent pour arriver à rembourser la dette accrue. Donc, là aussi il faut trouver un juste équilibre entre l'utilisation de cette dette et les problèmes qu'on pourrait créer aux générations futures par les remboursements.

La Commission des finances a étudié à fond ce projet de budget et, à l'unanimité, elle a décidé de le recommander à vos suffrages – à l'unanimité – étant donné que l'effort

de contraction des charges maîtrisables montre que le travail à ce niveau-là a été fait et que, sans changement structurel important au niveau de la législation cantonale, nous ne pouvons aller plus loin. La Commission des finances vous recommande d'adopter ce budget mais elle est naturellement consciente qu'il faudra devenir de plus en plus proactif si nous voulons sortir de la situation actuelle. Pleurer sur la facture sociale, c'est une chose, mais ensuite il faut vraiment que nous explorions à fond toutes les possibilités d'influer sur cette législation qui nous pénalise autant. Voilà. Ça, c'est pour les mois qui viennent. Vous pouvez compter sur votre commission des finances. Elle s'y attèlera avec la Municipalité qui, elle, comme nous, est très soucieuse d'avoir une solution à long terme qu'on puisse qualifier de responsable. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je remercie Monsieur Pfister ainsi que tous les membres de la Commission des finances, pour l'examen approfondi du budget auquel vous vous êtes livrés et pour toutes les informations détaillées que vous nous avez communiquées.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur le préavis 16-2019 Budget de l'année 2020. Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ? Ceci n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Discussion générale sur le fond du préavis 16-2019

Le Président :

Avant d'entamer la discussion sur le fond, je vais maintenant procéder de la manière suivante. Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil, j'ouvrirai la discussion sur le fond en commençant par la teneur du préavis. Après quoi, la brochure intitulée « Budget 2020 » sera discutée et votée chapitre par chapitre. J'ouvrirai la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre.

Après le passage en revue de la brochure, nous nous pencherons sur le budget 2020 de la CISTEP, annexé au préavis. Pour terminer, j'ouvrirai encore une discussion sur l'ensemble avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis 16-2019.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas et je vous en remercie.

J'ouvre donc d'abord la discussion sur le préavis 16-2019 Budget de l'année 2020.

La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion sur le préavis pour passer maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2020 ».

Je rappelle que, conformément à ce que nous avons convenu il y a un instant, je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel. Si la

discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre, avant le vote sur l'ensemble dudit chapitre.

Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent. Je rappelle encore que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet ».

Nous prenons la brochure et commençons par les pages en chiffres romains.

Examen de la brochure « Budget 2020 »

Page I à XII Evolution des charges et des revenus Effectif du personnel

Le Président :

La discussion est ouverte.

M. Patrick EPERON demande la parole :

J'aurais une question par rapport à l'évolution future des charges du personnel. Est-ce que la Municipalité a prévu une planification à moyen terme de l'augmentation des charges du personnel de la ville ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, la Municipalité a donné des pistes dans son programme de législature par rapport à l'évolution globale de la masse salariale. Il est clair que, compte tenu des finances communales, on va essayer de contenir cette masse salariale strictement dans le nécessaire, ce qui est le cas aujourd'hui. On le fait année après année dans le cadre des directives qui sont données aux différentes directions pour l'élaboration du budget. Cette année, on a donné des directives claires en matière d'effectif du personnel. Vous avez vu qu'il y a quelques variations, qui sont des ajustements, mais pas de création de nouveau poste, si ce n'est pour la mise en œuvre du projet Ramuz qui a été décidé l'an passé par votre conseil.

Donc, concernant la planification, on n'a pas actuellement de démarche en cours de réduction de personnel. Il y a des analyses qui sont faites dans chaque direction, mais qui sont faites en permanence, je dirais, pour se conforter ou se confronter à la justification de chaque poste et chaque poste est aujourd'hui justifié, correspond à une tâche précise. En fonction de l'évolution de la situation financière, toute cette réflexion sera bien évidemment poursuivie mais il n'y a pas une planification de la progression, pour répondre peut-être plus précisément à votre question. Il y a une volonté de contenir la masse salariale au strict nécessaire, ce qui est le cas aujourd'hui et ce qu'on a essayé de faire pour ce budget 2020.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. Merci, M. Eperon. La discussion se poursuit. La discussion n'étant plus demandée, comme nous avons ouvert la discussion sur ces pages, nous allons passer à leur vote.

Les pages I à XII sont adoptées à l'unanimité.

Je passe maintenant aux pages numérotées en chiffres arabes.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 12

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 2 Finances, pages 13 à 15

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 16 à 21

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 4 Travaux, pages 22 à 30

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes, pages 31 à 38

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 6 Police, pages 39 à 41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 42 à 44

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Chapitre 8 Services industriels, pages 45 à 49

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

Récapitulation par chapitres, page 50

Budget 2019 par nature, pages 51 à 54

Statistiques des charges et revenus par nature, pages 55

Ces pages nous sont présentées à titre d'information. Il n'y a donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions. La parole n'est pas demandée.

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 56

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2020, page 57 à 59
Comptes d'investissements par nature, page 60

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y aura donc pas de vote mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs, pages 61 à 65

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 66 à 75

Ces pages sont toujours à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

Collèges, pages 76 à 78

Ces pages sont aussi à titre indicatif.

La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de la STEP, pages 79 à 81

Ces pages, en bleu dans la brochure, concernent la comptabilité de la STEP et ont donc déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de la brochure Budget 2020.

Annexe au préavis 16-2019 - Budget de l'exercice 2020 de la STEP

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le budget 2020 de la STEP est donc approuvé.

Vous venez d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure Budget 2020 de notre commune ainsi que le budget Commission intercommunale de la STEP de Lausanne. La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis qui figurent à l'écran et que je vous relis.

Le Conseil communal de Pully,
 vu le préavis N° 16-2019 du 23 octobre 2019,
 vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2020 dont le résumé est le suivant :

1. - Total des charges	CHF	166'531'900.00
- Total des revenus	CHF	<u>156'858'800.00</u>
- Excédent de charges	CHF	-9'673'100.00

après :

- Amortissements	CHF	4'924'300.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	441'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'490'900.00
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)		
	CHF	1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2020 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)		

J'ouvre la discussion sur les conclusions de ce préavis. La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 16-2019 qui sont affichées à l'écran. Je ne vais pas vous les relire.

Les conclusions du préavis 16-2019 sont approuvées à une très large majorité.

Le Président :

Je remercie M. Pfister. Vous pouvez regagner votre place.

2.3. Préavis 17-2019 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2019 à 2023

Le Président :

Je rappelle que selon les art. 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'est pas examiné par une commission et n'est pas soumis au vote du Conseil. Le préavis d'intention n'engage pas le Conseil. J'ouvre donc la discussion sur le plan d'investissements pour les années 2019 à 2023. La parole est-elle demandée ? Ceci n'étant pas le cas, je clos la discussion. Nous pouvons donc constater que ce conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements sans que ce dernier ne l'engage.

2.4. Propositions individuelles

Le Président :

Je vous l'ai dit en ouverture de séance : je n'ai pas reçu de propositions individuelles et nous n'avons pas de postulat ou motion à traiter.

2.5. Divers

2.5.1. M. Olivier BURNET demande la parole :

Panneaux photovoltaïques – modification rétribution

J'aimerais poser la question suivante à la Municipalité, peut-être plus directement à M. Zolliker. J'ai adressé à M. Zolliker un mail hier mais il y a eu quelques problèmes jusqu'à ce que cela lui parvienne. Heureusement que le bon vieux fax a pu reprendre du service actif. Ma secrétaire était déjà en train de préparer les pigeons voyageurs, voire de faire du feu pour faire des signaux, mais, enfin, on y est arrivé. La question est la suivante. Depuis plusieurs années, la Confédération, le Canton, les collectivités publiques et notamment, bien sûr, la commune de Pully, incitent les propriétaires à investir dans les panneaux photovoltaïques. L'argument qui prévalait constatait à faire miroiter une économie substantielle puisque le refoulement de l'énergie sur le réseau devait rapporter des montants appréciables à chaque propriétaire producteur.

Or, les belles promesses ne sont pas tenues. Les propriétaires se trouvent en réalité face à une sorte de marché de dupes puisque selon une circulaire récemment adressée à chaque propriétaire concerné le montant versé aux producteurs d'électricité passera de 18,62 ct par kWh à 6,19 ct par kWh en 2020, soit une baisse colossale puisque le prix retenu sera désormais du tiers du montant initial et même un peu moins d'ailleurs. Par cette même circulaire on apprend que la stratégie s'est modifiée et que la promotion de l'autoconsommation se fera au détriment du refoulement de l'énergie sur le réseau. Les propriétaires qui ont fait confiance aux stratèges de l'époque sont donc tombés dans le panneau ..., qu'ils soient photovoltaïques ou non. Je souhaite donc poser les questions suivantes à la Municipalité, tout en étant bien conscient, qu'en fait, il faut remonter jusqu'au plan fédéral pour en connaître la cause. Mais, tout de même, j'aimerais savoir ce que pense la Municipalité de ce revirement qui s'apparente à une politique de fait accompli. Et puis, deuxième question, étant donné que les SI de Pully sont partenaires de la Romande Energie, comment notre Municipalité entend-elle défendre les intérêts des propriétaires pulliérens qui ont investi dans l'achat de panneaux sur la base de promesses désormais non tenues.

J'ajoute encore une petite question supplémentaire, veuillez m'en excuser, Monsieur le Municipal, parce que je ne vous l'avais pas transmise par écrit ; il me semble que je vous en ai parlé tout à l'heure, la Commune propose, on le sait, des subsides pour ceux qui achètent des vélos électriques ou des trottinettes électriques ou que sais-je encore. Pourquoi ne pourrait-on pas alors apporter une aide à ceux qui feraient, par hypothèse, l'acquisition d'une batterie ? Cette batterie permettrait de stocker l'énergie pendant les heures ensoleillées, soit-dit en passant durant lesquelles la consommation n'est en général pas la plus importante. Cette aide, je finirai là, me paraît découler de la promotion de l'autoconsommation qui est précisément prônée et évoquée dans la circulaire de la Commune. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Burnet. La Municipalité souhaite-t-elle répondre tout de suite ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je ne vais pas apporter une réponse exhaustive aux questions du conseiller Burnet que je remercie par ailleurs de m'avoir fait parvenir ses questions même si les voies de l'informatique sont parfois impénétrables. Ce que pense la Municipalité de ce revirement, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui parce qu'elle n'en a pas discuté. Par contre, ce que je peux vous dire c'est que la Municipalité a très peu de prise sur des décisions prises au niveau fédéral qui avaient déjà été prise à ce niveau pour ce qui est des subventions que les propriétaires ont touché à l'époque et jusqu'à maintenant pour la mise en place de panneaux solaires, enfin pour la rétribution de l'énergie, ni d'ailleurs pour les changements puisqu'il s'agit de changements liés à la stratégie énergétique 2050. Donc, peu de pouvoir d'action de la Municipalité à ce niveau-là.

Maintenant, effectivement, ce qu'on peut dire c'est que l'heure n'est plus à la reprise du courant mais plutôt à l'incitation à l'autoconsommation. Ce que je peux encore dire aujourd'hui, c'est que finalement, cette forte diminution de la rétribution de l'énergie – ce gros saut - ne concerne que les anciennes installations, donc les premiers propriétaires qui ont installés des panneaux solaires sur leur toit – qu'on peut d'ailleurs féliciter de l'avoir fait à l'époque – mais effectivement d'un nombre très restreint de propriétaires à Pully. C'est moins d'une dizaine.

L'autre chose qu'on peut dire, c'est que les autres propriétaires reçoivent déjà actuellement quelque 8 ct, un peu plus, comme prix de l'énergie que peuvent maintenant aussi revendiquer les propriétaires qui sont concernés par cette décision.

Je me propose de répondre de façon plus exhaustive à M. Burnet, mais peut-être de façon directe. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. Merci, M. Burnet.

2.5.2. Mme Isabelle KRENGER demande la parole :**Rapport sous-commission Cofin sur la DJAS**

J'aimerais publiquement remercier la sous-commission de la Commission des finances qui s'est occupée de la DJAS, M. Cuche et ses collègues ont tellement bien travaillé qu'ils ont fait la moitié du travail de la Commission de gestion. Donc, je remercie beaucoup M. Cuche. Je pourrai poser d'autres questions à la DJAS quand j'y irai. Alors, bravo pour votre travail ! Merci.

2.5.3. Mme Lena LIO demande la parole :**Association de Pully-Nord – fête de Noël**

Au nom de l'Association de Pully-Nord, j'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête de Noël qui aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à l'intérieur de l'église et sur la place Chantemerle. La fête commencera par l'accueil avec le carillon à 16h45 puis, à 17h00, nous aurons une chantée de Noël par les enfants de toutes les classes de Chantemerle. A 17h30, nous partagerons le verre de l'amitié. Il y aura du

vin chaud, du thé et des mignardises en présence du Père-Noël qui distribuera des cadeaux aux enfants. Avec tous les membres du Comité, je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion en compagnie de vos proches pour cette joyeuse fête.

Chers collègues, je profite de l'occasion pour marquer le terme de cette année civile. Nous y avons débattu de toutes sortes de sujets. Nous avons pris des décisions qui étaient rarement unanimes. C'est dire qu'elles ont fait pratiquement à chaque fois une majorité d'heureux et une minorité de mécontents. Eh, pourtant, avec nos idées divergentes, je suis convaincue que nous sommes toutes et tous habités par la volonté de défendre les intérêts de notre chère commune de Pully. Au nom de l'UDC de Pully, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes ainsi qu'une heureuse année 2020 ! Merci.

2.5.4. Mme Simone COLLET demande la parole :

Plan lumière

Ma question concerne le plan lumière de la ville de Pully. Quelle est la situation actuelle ? Peut-on nous donner des informations sur son développement ? Il nous semble qu'un équilibrage des intensités serait indiqué tant pour la protection de la vie sauvage, souvent perturbée par un éclairage constant, que pour la sécurité des habitants, qui, dans certaines rues en pente aux trottoirs mal éclairés, glissent sur des tapis de feuilles mortes détrempées alors que les routes à côté bénéficient de lampadaires dont l'intensité lumineuses paraît même excessive pendant les heures nocturnes. Certains faisceaux sont dirigés vers le ciel, renforçant l'effet de pollution nocturne, au grand dam des poètes et des amoureux qui ne peuvent admirer les étoiles. D'autres, dépourvus de volets, braqués contre les façades des maisons, illuminent les chambres à coucher au risque d'alimenter la cohorte des insomniaques. Dans ce même ordre d'idées, le règlement permet-il d'intervenir sur des immeubles administratifs dont les bureaux éclairés par des leds indisposent le voisinage jusque tard le soir ? Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Collet. La Municipalité souhaite-t-elle répondre tout de suite ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Oui, merci M. le Président. Malheureusement, Mme la Conseillère Collet ne m'a pas communiqué ses questions et ses interrogations avant le Conseil de ce soir. Je ne peux donc pas y répondre ce soir mais j'ai pris bonne note de vos interrogations. Ce que je peux toutefois vous dire, c'est que très récemment, notre direction a fait une enquête auprès de nos administrés et clients des Services industriels de la ville de Pully et qu'il en est ressorti, notamment concernant l'éclairage public, une satisfaction, puisqu'effectivement beaucoup de communes se posent la question de savoir s'il faut même éteindre l'éclairage public la nuit à certaines heures. Il semblerait qu'une grande majorité de nos habitants ne souhaitent pas une telle mesure. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Je me permettrai de vous répondre de façon exhaustive au début de l'année prochaine.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. Nous prenons note qu'une réponse sera apportée ultérieurement. A qui puis-je passer la parole ?

2.5.5. Mme Francine MEDANA demande la parole :

Séances du Conseil – carafes d'eau

Pour terminer cette dernière séance de l'année 2019 avec un petit clin d'œil vert, serait-il possible d'avoir à l'avenir, lors de nos prochaines séances, des carafes d'eau remplies de la bonne eau pulliérane ? Nous serions prêts à faire la vaisselle à la fin de la séance si néanmoins c'était demandé. Une petite contribution à la lutte contre les plastiques à usage unique et un petit plus pour Pully sous la loupe ! Merci.

Le Président :

Merci, Mme Medana. Je laisse la Municipalité entrer en réflexion d'ici notre prochain conseil.

2.5.6. M. Patrick EPERON demande la parole :

Abribus aux Trois-Chasseurs

En l'absence de mon collègue, Jean-Marc Sottas, je demande à la Municipalité s'il est possible d'envisager la réalisation d'un abribus aux Trois-Chasseurs, une région un peu difficile en hiver pour les usagers des transports publics, en étant conscient que quelle que soit la réponse, vraisemblablement dix usagers devront attendre de pouvoir bénéficier de cet abribus l'hiver prochain.

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Décidément, je ne pensais pas devoir m'exprimer autant ce soir. Pour répondre à M. Eperon, si je ne m'abuse, le Conseil a voté dans le cadre des crédits pour l'amélioration des infrastructures aux Monts-de-Pully, notamment celles du réseau d'eau, une partie électricité et une partie qui concernait effectivement un abribus sur la partie descendante de la route d'Oron. Donc, cet abribus sera réalisé dans le cadre des travaux qui sont actuellement en cours aux Monts-de-Pully.

2.5.7. Mme Simone COLLET demande la parole :

Citybikes

Ma question concerne, cette fois, la mise à disposition de vélos de type Citybikes. Selon le principe de Mobility pour les voitures, on peut prendre un vélo et le laisser dans un autre site à disposition de l'utilisateur suivant. Ce système n'est pas encore en vigueur à Pully. En prenant un vélo à Lausanne, il faut aller jusqu'à Lutry ou Paudex pour le déposer dans des parcs à vélos dédiés et revenir en voiture, à pied ou en bus à Pully. L'installation de ce système apprécié est-elle prévue dans notre ville dans le cadre de ces efforts en faveur de la mobilité douce ?

Le Président :

Merci, Mme Collet. La Municipalité souhaite-t-elle répondre dans l'immédiat ou ultérieurement ? M. Zolliker ... ?

M. Marc ZOLLIKER, municipal :

Merci, M. le Président de me passer la parole mais, une fois de plus, je vous dirai que la Municipalité ne pourra pas répondre à cette question ce soir puisque la question ne nous est pas parvenue avant cette séance. Nous y répondrons donc ultérieurement.

Le Président :

Merci, M. Zolliker. Nous prenons donc note qu'une autre réponse nous parviendra ultérieurement sur ce sujet.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir ? Ceci ne semble pas être le cas. Je tiens à remercier en notre nom à tous la Municipalité d'avoir pris l'initiative d'organiser le moment convivial qui va suivre, lequel nous est offert par la ville de Pully.

Je ne veux pas clore cette séance sans vous remercier toutes et tous de votre participation. Je me réjouis déjà de vous retrouver le mercredi 26 février. Je vous adresse enfin à vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour d'heureuses fêtes de fin d'année. Dans l'immédiat, j'adresse mes meilleurs vœux d'anniversaire à M. Chevallaz et lui souhaite une très bonne soirée pour tout à l'heure. (Applaudissements)

Je clos donc la séance et je vous invite à rejoindre le Foyer où sera servi l'apéritif et je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

Fin de séance : 19h00

Le Président :

Le secrétaire :

Robin Carnello

Bernard Montavon